



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

*Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement du Limousin*

*Service de Prévention des Pollutions, des Risques et Contrôle  
des Transports*

## **Rapport d'inspection du site minier uranifère du Bernardan, le 16 février 2010**

La DREAL a procédé le 16 février 2010 à une inspection du site minier uranifère du Bernardan, commune de Jouac.

L'inspection a été menée par Dominique Bergot et Marion Centofanti de la DREAL, en présence de M. Andres ainsi que de deux techniciens d'AREVA NC.

Les mesures de terrain ont été effectuées au moyen d'un minitrace gamma pour l'exposition des personnes (en micro-sievert par heure ou  $\mu\text{Sv/h}$ ).

### **Situation du site**

Le site minier du Bernardan regroupe des travaux miniers souterrains et une mine à ciel ouvert en eau ; le site a été exploité de 1978 à 2002, sous le régime de la concession. Il a notamment donné lieu à une déclaration d'arrêt des travaux avec un arrêté préfectoral dit de premier donné acte du 17 octobre 2001. En l'absence d'arrêté préfectoral dit de second donné acte, la police des mines reste de pleine application sur ce site.

Le site comporte également un stockage de résidus de traitement, installation classée pour la protection de l'environnement, ainsi qu'une station de traitement des eaux.

### **Inspection du Bernardan**

Le site est clôturé et la clôture est entretenue.

Comme lors de l'inspection réalisée le 18 novembre 2008, mes principales observations portent sur la gestion des eaux du site, notamment en ce qui concerne le stockage de résidus miniers, y compris la cellule de stockage des boues, la mine à ciel ouvert et la station de traitement.

L'ensemble des demandes formulées ci-dessous a pour objectif d'améliorer la qualité des eaux issues du site et d'en réduire les impacts, en perspective de la prochaine mise en œuvre des dispositions de la directive-cadre européenne relative à la qualité des eaux.

1) En ce qui concerne le stockage de résidus miniers, j'ai demandé en 2008 « de procéder ou de faire procéder à une étude hydrologique portant sur l'ensemble du site du Bernardan et plus particulièrement sur le stockage de résidus miniers ; cette étude s'attachera à distinguer les eaux propres et des eaux polluées et proposera des solutions de gestion. Dans le même temps, AREVA NC proposera un calendrier de réalisation des travaux nécessaires » ; cette étude, attendue pour le 31 décembre 2009, n'a pas été effectuée ; je renouvelle donc cette demande.

Le stockage de résidus et les pistes autour du stockage présentent des activités radiologiques très variables de 0,22 à 0,55  $\mu\text{Sv/h}$ , à comparer à un bruit de fond en bordure du site de l'ordre de 0,17  $\mu\text{Sv/h}$ . Or, le plan compteur du stockage de résidus réalisé après réaménagement montrait une activité radiologique relativement uniforme ; il est donc possible que la couverture du stockage de résidus se soit dégradée.

2) En complément de la demande faite en 1), la qualité de la couverture du stockage de résidus devra être évaluée et, si nécessaire, remise en état avec un double objectif : i) limiter la percolation des eaux dans le stockage de résidus et ii) limiter l'exposition externe sur le stockage.

Le stockage de boues issues des curages des bassins de la station de traitement présente une activité radiologique importante de 0,5 à 1,5  $\mu\text{Sv/h}$  (mesure pourtant prise sur une zone enneigée). Ce stockage de boues est situé sur le stockage de résidus et ne comporte pas d'aménagement spécifique. Cette localisation et cette configuration ne sont pas optimales pour limiter la pollution des eaux par infiltration dans le stockage de boues et dans le stockage de résidus.

3) En complément des demandes faites en 1) et 2), je demande à AREVA NC – pour le 31 mai 2010 – de prendre une position de principe sur la gestion des boues, et d'inclure la gestion de ces boues dans le cadre de l'étude visant à limiter l'impact du stockage de résidus.

L'ancienne mine à ciel ouvert est en cours d'ennoyage. Les analyses d'eau trimestrielles d'AREVA NC réalisées en 2009 montrent une concentration en uranium 238 soluble supérieure à 3 mg/l dans la mine à ciel ouvert. Un point de débordement de la mine à ciel ouvert a été réalisé pour diriger la surverse vers la station de traitement des eaux. Cependant, à ce jour, d'après AREVA NC, aucun aménagement au niveau de la station de traitement des eaux n'a été prévu pour gérer les eaux de surverse de la mine à ciel ouvert.

4) Je demande à AREVA NC – pour le 31 mai 2010 - de prendre une position de principe sur la gestion future des eaux de surverse de la mine à ciel ouvert, puis de me transmettre un descriptif des dispositions envisagées avec un calendrier de réalisation.

Les piézomètres installés sur le site ne permettent pas de surveiller les infiltrations d'eau potentielles de la mine à ciel ouvert.

5) Je demande à AREVA NC de remettre en service le piézomètre situé au sud-ouest de la mine à ciel ouvert et de proposer le positionnement de 3 autres piézomètres permettant d'étudier les infiltrations d'eau potentielles de la mine à ciel ouvert. Le positionnement des piézomètres devra être approuvé par la DREAL avant d'être mis en œuvre.

En terme de délai, vous me proposerez un calendrier de remise des études demandées qui ne saurait dépasser la fin de l'année 2010, afin que les travaux de mise à niveau du site soient entrepris dès le début de 2011.

Dominique BERGOT

